

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3811

10 décembre 2014

SOMMAIRE

2XL Initiative S.A.	182888	Meridian Group Investments S.à r.l.	182894
Aéroflex S.à r.l.	182884	M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	182884
Aéroflex S.à r.l.	182888	Montebello Finances	182886
Antin Infrastructure Partners Luxembourg IV	182922	NA Renewable Energy S.à r.l.	182883
Aqua Synergy S.A.	182882	Park Spring Road Barnsley Real Estate S.à r.l.	182892
ATTL Holdings	182882	Pat International S.A.	182882
Aublé S.A.	182883	Porte de Pétange S.A.	182925
BR Europe (Lux) S.à r.l.	182883	Property Projects S.à r.l.	182889
BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l.	182887	Redcliffe S.A.	182886
BTO Monarch Midco 2 LTD	182925	SCI FFP01	182887
CELT - Central European Logistics & Transport S.à r.l.	182889	Sclarea Four S.A. SPF	182887
City RE 14 S.à r.l.	182889	Suprimmo S.A.	182885
CPPS S.à r.l.	182885	Sylvar S.à r.l.	182887
DSAT Cinema S.A.	182886	Telco Holdings S.à r.l.	182899
Fin Team Holdings S.A.	182889	Terri Asset Management S.A.	182888
GC Extreme S.à r.l.	182890	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	182882
Hafnia Tankers (Lux) S.à r.l.	182926	Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.	182885
Harp S.à r.l.	182882	Tiger Holding Five S.à r.l.	182888
Immobilière Nr 30 S.A.	182884	Trianon Invest S.A.	182918
Inter-Façade S.A.	182890	UB Partners Sàrl	182886
Kebec S.A.	182885	Vimar Creative S.A.	182883
Les Coyottes Bascharage-Luxembourg .	182916		
Lux Bâtiments Services S.A.	182884		
Luxinva S.A.	182919		

Pat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184439/9.

(140207571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.606.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185231/10.

(140208812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Aqua Synergy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 158.231.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société Aqua Synergy S.A., 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B 158231, en date du 24 novembre 2014 par Facts Services S.A., et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014185357/11.

(140209410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

ATTL Holdings, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, Boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 167.359.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185366/11.

(140208981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Harp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 1, Am Gronn.

R.C.S. Luxembourg B 169.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour HARP S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014184215/12.

(140207240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Aublé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 139.334.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014185368/11.

(140209302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

NA Renewable Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.757.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. November 2014.

Für NA Renewable Energy S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014187783/13.

(140210392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Vimar Creative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 182.834.

EXTRAIT

La société prend acte que Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe SALPETIER, et ce avec effet au 15 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185271/14.

(140208828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BR Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.151.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2014

Il résulte des dites résolutions que:

- Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BR Europe (Lux) S.à r.l.

Référence de publication: 2014185401/16.

(140209438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Lux Bâtiments Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 155.176.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187712/9.

(140210416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014187716/11.

(140209754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 30 Juin 2009, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 12 Novembre 2014, référence L140200950

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Novembre 2014.

Aeroflex S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014187368/15.

(140209794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 16 avril 1985, publié au Mémorial C numéro 153 du 05 juin 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Alphonse LENTZ, en date du 11 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 338 du 23 décembre 1988; en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 291 du 12 octobre 1989 et suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 184 du 06 juin 1990; en date du 17 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 232 du 04 juin 1991; en date du 14 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 476 du 21 octobre 1992, en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 50 du 05 février 1994;

dont le capital social a été converti en Euros suivant assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 596 du 04 août 1999

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184975/19.

(140208122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Suprimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard.
R.C.S. Luxembourg B 56.846.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014185219/10.

(140208310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.606.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185232/10.

(140208813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

CPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 107.935.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPPS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014185471/12.

(140209315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Kebec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24/11/2014.

Résolutions:

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Mme Sonja Bemtgen, employée privée, avec adresse professionnelle 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331, Luxembourg,

- Mme Sarah Lobo, employée privée, avec adresse professionnelle 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331, Luxembourg,

- Mme Virginie Derains, employée privée, avec adresse professionnelle 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331, Luxembourg.

Les mandats viendront à échéance en 2020.

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle 3, rue Pasteur au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014185008/22.

(140208734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

UB Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5761 Hassel, 11, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 93.659.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185255/9.

(140208790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Redcliffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.089.

Le Bilan au 31 octobre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014185165/10.

(140208818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

DSAT Cinema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 10, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 173.467.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2014

L'Assemblée décide:

- de prendre acte de la démission de M. Serge Plasch, administrateur de classe B et Vice-Président du Conseil d'administration avec effet au 24 octobre 2014

- d'accepter la nomination, avec effet au 24 octobre 2014, de M. Jean Mizrahi, né le 14 janvier 1959 à Paris (France), demeurant 2 rue Dante 75005 Paris, en tant qu'administrateur de classe B et Vice-Président du Conseil d'administration, en remplacement de l'administrateur et Vice-Président démissionnaire.

Son mandat est valide jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185499/16.

(140209318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Montebello Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.805.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2014 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, présidente de sociétés, demeurant à CH-1260 Nyon, 8, Chemin du Léman;
- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-3780 Gstaad, Chalet Löwenzahn, Tromweg, 23;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme BDO Audit, avec siège à L-1653 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

Pour extrait conforme

MONTEBELLO FINANCES

Société anonyme

Référence de publication: 2014185724/19.

(140209521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Sclarea Four S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 162.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185195/9.

(140208016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Sylvar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 7, Kinnekshaff.
R.C.S. Luxembourg B 121.150.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014185222/14.

(140208297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

SCI FFP01, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 5.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg E 4.741.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 19 novembre 2013 qu'une part sociale de la société a été cédée par Pierre-Jean Douvier à SCI FFP02, immatriculée au RCSL sous le numéro E 4779 et ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014185827/15.

(140209571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.150.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2014

Il résulte des dites résolutions que:

- Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BR Europe Parallel (Lux) S.à r.l.

Référence de publication: 2014185402/16.

(140209444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 136.054,15.

Siège social: L-3364 Luxembourg, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185868/10.

(140209033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

2XL Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 83.770.

Les comptes annuels au 31.08.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL INITIATIVE SA
Etienne J. CHOMBART

Référence de publication: 2014185903/11.

(140208892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 30 Juin 2010, enregistrés à Luxembourg - Société, le 25 Novembre 2014, référence L140206132

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

Aéroflex S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2014187369/16.

(140210120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Terri Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.682.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 12 novembre 2014 à 11 heures sous seing privé, que les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le Mandat des trois administrateurs, notamment Lafont Holdings Limited, Eastcliffe Enterprises Limited et Amsam Management Limited, (les trois sociétés avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Tortola, 1 Wickhams Cay, Road Town) rétroactivement à partir de 2013 pour une durée de six ans.

- de renouveler le Mandat du commissaire aux comptes, notamment HOOGEWERF & Cie SC (E 1721), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, rétroactivement à partir de 2013 pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185854/17.

(140208353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

CELT - Central European Logistics & Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185453/9.

(140209328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Fin Team Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.980.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 779 du 20 octobre 1999

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185543/11.

(140209055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Property Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.936.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2014187850/13.

(140210383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

City RE 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.780.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 Novembre 2014

Au 18 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 18 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)

- Julie K. Braun (gérant)

- Maqboolali Mohamed (gérant)

- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

CB Property Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014185424/21.

(140209541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Inter-Façade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.083.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 25/11/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014187654/13.

(140209792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

GC Extreme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.969.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the second of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARED

Golub Capital Finance LLC, duly incorporated and existing under the laws of Delaware (United States of America), registered with the Secretary of State of Delaware under number 4824724, having its registered office at 150 South Wacker Drive in Chicago, Il 60606,

"the mandator"

duly represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given privately to her in New York on 1 October 2014,

acting as a special proxyholder

"the proxy"

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur the representative of the appearing party and the Undersigned notary, will be registered together with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act THAT:

- the Société à responsabilité limitée " GC Extreme S.à r.l. ", having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 121969, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 16 October 2006 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association number 9 on 9 January 2017; the Articles of Association of which have never been amended.

- Golub Capital Finance LLC, duly represented as mentioned above, is the sole holder of all the shares of the Company "GC Extreme S.à r.l.",

- the share capital of which is amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five euros (EUR 25.) each, all fully paid up.

- the Sole Shareholder resolves to proceed with the dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company and acting in this capacity, requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned.

Furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities.

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

Therefore, as a consequence of the above, we can consider that:

- all the liabilities of the company are paid;
- the balance remaining, if any have been distributed to the Sole Shareholder;
- full discharge is granted to the member of the Board of the Managers of the Company for the performance of their mandate;
- the dissolution of the Company is done and closed;
- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of six (6) years in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the Notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deux octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu

Golub Capital Finance LLC, dûment constituée et établie selon les lois du Delaware (Etats Unis d'Amérique), immatriculée au Secretary of State of Delaware sous le matricule 4824724, ayant son siège social à 150 South Wacker Drive, Chicago, IL 60606,

«le mandant»

dûment représenté par

Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à New York en date du 1^{er} octobre 2014,

agissant en sa qualité de mandataire spécial

«le mandataire»

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société à responsabilité limitée «GC Extreme S.à r.l.», ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121969 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 octobre 2006 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 9 janvier 2007; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

- Golub Capital Finance LLC, dûment représenté tel qu'indiqué, est détenteur à elle-seule toutes les parts sociales de la Société «GC Extreme S.à r.l.»;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

- Que l'Associé Unique a renoncé à nommer un Commissaire à la liquidation et à l'émission du rapport de ce même Commissaire à la liquidation;

- Que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Qu'en conséquence de ce qui précède, il est à considérer que:

- tout le passif de ladite Société est réglé;
- l'actif restant, s'il en est, est attribué à l'Associé Unique;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- les livres et documents de la Société sont conservés pendant six (6) ans au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46397. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014183459/120.

(140206372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Park Spring Road Barnsley Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.612.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.990.

In the year two thousand and fourteen,
on the thirty-first day of October.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by Luxembourg Law, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number R.C.S. B 185.605,

duly represented by Mr Alexander Wagner, Rechtsanwalt, with professional address at 10, boulevard G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 23 October 2014.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole unitholder (the "Sole Unitholder") of "Park Spring Road Barnsley Real Estate S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 188.990 and incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 18 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 25 September 2014, number 2599, page 124.744.

The Sole Unitholder representing the whole corporate unit capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder RESOLVES to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of nine million six hundred thousand pounds sterling (GBP 9,600,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) to nine million six hundred twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 9,612,500.-) without issuing new units.

Said capital increase was fully paid up by the current sole unitholder by a contribution in cash of an amount of NINE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 9,600,000.-) so that such aggregate amount of NINE

MILLION SIX HUNDRED THOUSAND POUNDS STERLING (GBP 9,600,000.-) is as of today at the free disposal of the Company, which was certified to the undersigned notary who expressly states this.

Second resolution

In order to reflect such increase of the subscribed corporate capital, the Sole Unitholder consequently RESOLVES to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at nine million six hundred twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 9,612,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units with no reference to nominal value."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahr zweitausendvierzehn,
am einunddreissigsten Tag des Monats Oktober.

Vor Uns, Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

die CSRE I European Property (Luxembourg) Holding S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer R.C.S. B 185.605,

hier vertreten durch Herrn Alexander Wagner, Rechtsanwalt, berufsansässig in 10, boulevard G.D. Charlotte, Luxemburg,

kraft einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche in Luxemburg, am 23. Oktober 2014 ausgestellt wurde.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Park Spring Road Barnsley Real Estate S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 188.990, gegründet gemäß einer notariellen Gründungsurkunde aufgenommen am 18. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 25. September 2014, Nummer 2599, Seite 124.744.

Die Alleingeschafterin, welche das vollständige Gesellschaftskapital repräsentiert, hat erklärt und den Notar gebeten zu beurkunden dass:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin BESCHLIESST das Gesellschaftskapital um eine Summe von neun Millionen sechshunderttausend Pfund Sterling (GBP 9.600.000,-) aufzustocken, um das gegenwärtige Gesellschaftskapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Euro (GBP 12.500,-) auf einen Betrag von neun Millionen sechshundertzwölftausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 9,612,500,-) zu erhöhen, ohne Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen.

Dieselbe Kapitalerhöhung wurde vollständig durch die Alleingeschafterin in Höhe von NEUN MILLIONEN SECHSHUNDERTTAUSEND PFUND STERLING (GBP 9.600.000,-) in bar eingezahlt, so dass die Summe in einer Gesamthöhe von NEUN MILLIONEN SECHSHUNDERTTAUSEND PFUND STERLING (GBP 9.600.000,-) ab heute der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie dies dem Notar bescheinigt wurde und welcher dies auch ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Ferner zu der oben genannten Erhöhung des Gesellschaftskapitals, BESCHLIESST die Alleingeschafterin Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt neun Millionen sechshundertzwölftausendfünfhundert Pfund Sterling (GBP 9,612,500,-) eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile ohne Bezug zu einem Nennwert. "

Kosten

Die Auslagen, Kosten, Entgelte und Ausgaben, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft in Folge der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf zirka viertausendzweihundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der englischen Sprache kundig und mächtig, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Version.

Auf Ersuchen desselben Erschienenen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version maßgebend sein.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen wurde, wurde es von der besagten erschienenen Person gemeinsam mit Uns dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. WAGNER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 05. November 2014. Relation: EAC/2014/14902. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014179355/104.

(140205810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.356,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of the month of November,
Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175 116 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 797 of 4 January 2013, amended for the last time by a deed of 14 August 2014 of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167 652 and having a share capital of three hundred thousand British Pounds Sterling (GBP 300,000.-) (Queensgate);

2. LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147 995 and having a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) (LBR);

3. Anschutz Entertainment Group, Inc., a company from the State of Colorado, incorporated and established under the laws of the United States of America, having its registered office at 555, 17th Street, USA - CO 80202 Denver, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19 941 008 914 (Anschutz); and

4. London Arena Investments Limited (formerly named O2 Investments Limited), a limited company, incorporated and established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8 296 878 (London Arena),

(together, the Shareholders),

hereby represented by Mrs. Iuliia FOCA, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices sent to all the Shareholders on 7th November 2014;

II. That it is acknowledged and agreed by the Shareholders that the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Proposal to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 30.66 (thirty British Pounds Sterling and sixty-six pence) with the issuance of 541 (five hundred forty-one) new Class A2 shares and 992 (nine hundred and ninety-two) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 541 (five hundred forty-one) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 16,230 (sixteen thousand two hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 812 (eight hundred and twelve) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 2,191,961.52 (two million one hundred ninety-one thousand nine hundred sixty-one British Pounds Sterling and fifty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 180 (one hundred eighty) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 485,902.80 (four hundred eighty-five thousand nine hundred two British Pounds Sterling and eighty pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

3. Proposal to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company, as specified under point 2. above.

4. Proposal to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares on the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting notes that all Shareholders, representing the entire share capital, are duly represented and that the Meeting is therefore validly constituted.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 30.66 (thirty British Pounds Sterling and sixty-six pence) with the issuance of 541 (five hundred forty-one) new Class A2 shares and 992 (nine hundred and ninety-two) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

Second resolution

Therefore, the Shareholders resolve to record:

(a) the subscription to 541 (five hundred forty-one) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 16,230 (sixteen thousand two hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 812 (eight hundred and twelve) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 2,191,961.52 (two million one hundred ninety-one thousand nine hundred sixty-one British Pounds Sterling and fifty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 180 (one hundred eighty) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 485,902.80 (four hundred eighty-five thousand nine hundred two British Pounds Sterling and eighty pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Shareholders, hereby represented by,

pre-named, by virtue of proxies given under private seal, declare each to subscribe individually as follows:

(a) Queensgate to 541 (five hundred forty-one) new Class A2 shares together with a share premium of GBP 16,230 (sixteen thousand two hundred and thirty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 16,240.82 (sixteen thousand two hundred and forty British Pounds Sterling and eighty-two pence);

(b) London Arena to 812 (eight hundred and twelve) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 2,191,961.52 (two million one hundred ninety-one thousand nine hundred sixty-one British Pounds Sterling and fifty-two pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 2,191,977.76 (two million one hundred ninety-one thousand nine hundred seventy-seven British Pounds Sterling and seventy-six pence); and

(c) LBR to 180 (one hundred eighty) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 485,902.80 (four hundred eighty-five thousand nine hundred two British Pounds Sterling and eighty pence) which shall be attached to the new Class B2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 485,906.40 (four hundred eighty-five thousand nine hundred six British Pounds Sterling and forty pence).

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

Art. 6.1. The Company's subscribed share capital is set amount of GBP 17,356.82 (seventeen thousand three hundred and fifty-six British Pounds Sterling and eighty-two pence), represented by 298,519 (two hundred and ninety-eight thousand five hundred and nineteen) class A1 shares, 7,777 (seven thousand seven hundred and seventy-seven) class A2 shares, 547,284 (five hundred and forty-seven thousand two hundred and eighty-four) class B1 shares, 14,260 (fourteen thousand and two hundred and sixty) class B2 shares, 1 (one) class C1 shares, each having a par value of GBP 0.02 (two pence).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand and one hundred fifty Euros (EUR 3.150.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire résident à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-2346 Luxembourg, 20, rue de le Poste, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 116 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 797 du 4 Janvier 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte daté du 14 août 2014 par Maître Edouard DELOSCH, notaire résident à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-2346 Luxembourg, 20, rue de le Poste, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 652, ayant un capital social de 300.000 GBP (trois cent mille Livres Sterling) (Queensgate);

2. LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 995, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cent euros) (LBR);

3. Anschutz Entertainment Group, Inc., une société établi sous l'égide du droit de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 555, 17th Street, USA - CO 90202 Denver, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Colorado sous le numéro 19 941 008 914 (Anschutz); et

4. London Arena Investments Limited (anciennement dénommée O2 Investments Limited), une société à responsabilité limitée de anglais, ayant son siège social sis Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et de Galles (Registrar of the Companies for England and Wales) sous le numéro 8 296 878 (London Arena), (ensemble, les Associés),

ici représentés par Iuliia FOCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les Associés en date du 7 Novembre 2014;

II. Que les Associés se sont mis d'accord et reconnaissent que l'ordre du jour de la société est le suivant:

Ordre du jour

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 30.66 GBP (trente Livres Sterling et soixante-six pence) par la création et l'émission de 541 (cinq cent quarante-et-un) nouvelles parts sociales de classe A2 et 992 (neuf cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

2. Proposition d'accepter:

(a) la souscription à 541 (cinq cent quarante-et-un) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 16,230 GBP (seize mille deux cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 812 (huit cent douze) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 2, 191,961.52 GBP (deux million cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-et-une Livres Sterling et cinquante-deux pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 180 (cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 485,902.80 GBP (quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent deux Livres Sterling et quatre-vingt pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c), ci-dessus, en numéraire.

3. Proposition de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société, spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Proposition de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée note que la totalité des Associés, représentant l'entière part du capital social, sont représentées et que l'Assemblée est donc valablement constituée.

IV. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 30.66 GBP (trente Livres Sterling et soixante-six pence) par la création et l'émission de 541 (cinq cent quarante-et-un) nouvelles parts sociales de classe A2 et 992 (neuf cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et classe B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

Deuxième résolution

Par conséquent, les Associés décident d'enregistrer:

(a) la souscription à 541 (cinq cent quarante-et-un) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 16,230 GBP (seize mille deux cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 812 (huit cent douze) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 2, 191,961.52 GBP (deux million cent quatre-vingt-et-onze mille neuf cent soixante-et-un Livres Sterling et cinquante-deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 180 (cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 485,902.80 GBP (quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent deux Livres Sterling et quatre-vingt pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c).

Intervention - Souscription - Libération

Les Associés, ici représentés par,

précité, en vertu des procurations données sous seing privé, déclarent chacun souscrire comme suit:

a. Queensgate souscrit à 541 (cinq cent quarante-et-un) nouvelles parts sociales de classe A2 avec une prime d'émission de 16,230 GBP (seize mille deux cent trente Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2, soit un paiement total de 16,240.82 GBP (seize mille deux cent quarante Livres Sterling et quatre-vingt-deux pence) pour telle souscription;

b. London Arena souscrit à 812 (huit cent douze) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 2,191,961.52 GBP (deux million cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-et-un Livres Sterling et cinquante-deux pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 2,191,977.76 GBP (deux million cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-dix-sept Livres Sterling et soixante-seize pence) pour telle souscription; et

c. LBR souscrit à 180 (cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 485,902.80 GBP (quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent deux Livres Sterling et quatre-vingt pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 485,906.40 GBP (quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent six Livres Sterling et quarante pence) pour telle souscription.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 17,356.82 (dix-sept mille trois cent cinquante-six Livres Sterling et quatre-vingt-deux pence) représenté par 298,519 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales classées A1, 7,777 (sept mille sept cent soixante-dix-sept) parts sociales de classe A2, 547,284 (cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe B1, 14,260 (quatorze mille deux cent soixante) parts sociales de classe B2, 1 (une) part sociale de classe C1, ayant chacune une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence)."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille cent cinquante euros (EUR 3.150.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. FOCA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14673. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183623/249.

(140206677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Telco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.962.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Kenbourne Invest S.A., a company existing under the laws of the British Virgin Islands having its registered office at Pasea Estate, Road town, BVI - Tortola, registered with the companies register of Tortola British Virgin Islands, under number 1571517,

represented by Mr Jan Dobrzensky, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Panama-City, Republic of Panama on November 11th, 2014 such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of NTP Ltd, a company incorporated under the laws of Jersey on 14 April 2014, having its registered office at 13, Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, and registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry, under number 115496 (the "Company").

The Sole Shareholder, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Approval of the transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
2. Acknowledgement that, the Company shall henceforth be of Luxembourg nationality, arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;
3. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
4. Approval of the change of the legal denomination of the Company into "Telco Holdings S.à r.l.";
5. Approval of the change of the registered seat of the Company;
6. Approval of the financial year of the Company;
7. Conversion of the four hundred and sixty-five million seven hundred ninety-two thousand five hundred forty-six (465,792,546) shares of the Company with no par value into four hundred and sixty-five million seven hundred ninety-two thousand five hundred forty-six (465,792,546) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (EUR 1) each;
8. Decrease of the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-five million seven hundred seventy-one thousand forty-six Euros (EUR 465,771,046) through the cancellation of four hundred sixty-five million seven hundred seventy-one thousand forty-six (465,771,046) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each in order to reduce the share capital from its current amount of four hundred and sixty-five million seven hundred ninety-two thousand five hundred forty-six Euros (EUR 465,792,546) down to an amount of twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500);
9. Conversion of the twenty-one thousand five hundred (21,500) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, one thousand (1,000) Class B Shares, one thousand (1,000) Class C Shares, one thousand (1,000) Class D Shares, one thousand (1,000) Class E Shares, one thousand (1,000) Class F Shares, one thousand (1,000) Class G Shares, one thousand (1,000) Class H Shares, one thousand (1,000) Class I Shares and one thousand (1,000) Class J Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;
10. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended;
11. Acknowledgment of the resignation of the current directors of the Company and appointment of new managers;
12. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder, representing the entire capital, has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to approve and/or acknowledge (i) the transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from Jersey to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with effect of the date of these resolutions and (ii) that all necessary steps to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg have been taken in Jersey.

Second resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence of the previous resolution, the Company shall henceforth be of Luxembourg nationality, as defined by articles 2§3 and 159§2 of the Luxembourg law on commercial companies, dated August 10th 1915, as amended (the "Law of 1915").

The Sole Shareholder further acknowledges that the Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§1 and 159§2 of Law of 1915.

Third resolution:

The Sole Shareholder acknowledges that the Company shall continue to exist as the same legal entity and hereby decides that it shall adopt the form of a société à responsabilité limitée.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder decides to change the legal denomination of the Company into "Telco Holdings S.à r.l."

Fifth resolution:

The Sole Shareholder decides that the registered office of the Company is set at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides that the financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December of the same year. The current financial year of the Company which started on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder decides to convert the four hundred and sixty-five million seven hundred ninety-two thousand five hundred forty-six (465,792,546) shares of the Company with no par value into four hundred and sixty-five million seven hundred ninety-two thousand five hundred forty-six (465,792,546) shares (parts sociales) with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder decides to decrease the share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-five million seven hundred seventy-one thousand forty-six Euros (EUR 465,771,046) through the cancellation of four hundred sixty-five million seven hundred seventy-one thousand forty-six (465,771,046) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each in order to reduce the share capital from its current amount of four hundred and sixty-five million seven hundred ninety-two thousand five hundred forty-six Euros (EUR 465,792,546) down to an amount of twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500).

The amount of four hundred sixty-five million seven hundred seventy-one thousand forty-six Euros (EUR 465,771,046) shall be allocated the share premium reserve of the Company and no amount will be paid to the Sole Shareholder.

Ninth resolution:

The Sole Shareholder decides to convert the twenty-one thousand five hundred (21,500) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) into twelve thousand five hundred (12.500) Class A Shares (the "Class A Shares"), one thousand (1,000) Class B Shares (the "Class B Shares"), one thousand (1,000) Class C Shares (the "Class C Shares"), one thousand (1,000) Class D Shares (the "Class D Shares"), one thousand (1,000) Class E Shares (the "Class E Shares"), one thousand (1,000) Class F Shares (the "Class F Shares"), one thousand (1,000) Class G Shares (the "Class G Shares"), one thousand (1,000) Class H Shares (the "Class H Shares"), one thousand (1,000) Class I Shares (the "Class I Shares"), one thousand (1,000) Class J Shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up and held by the Sole Shareholder.

Tenth resolution:

The Sole Shareholder decides to restate the articles of association in accordance with Luxembourg law, which after complete re-statement will have the following wording:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders

The Company will exist under the name of "Telco Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) (as defined in article 9).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 30 of the Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-one thousand five hundred Euros (EUR 21,500), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares (the "Class A Shares"), one thousand (1,000) Class B Shares (the "Class B Shares"), one thousand (1,000) Class C Shares (the "Class C Shares"), one thousand (1,000) Class D Shares (the "Class D Shares"), one thousand (1,000) Class E Shares (the "Class E Shares"), one thousand (1,000) Class F Shares (the "Class F Shares"), one thousand (1,000) Class G Shares (the "Class G Shares"), one thousand (1,000) Class H Shares (the "Class H Shares"), one thousand (1,000) Class I Shares (the "Class I Shares"), one thousand (1,000) Class J Shares (the "Class J Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

The Company may redeem its own shares.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg civil code.

In all other cases, reference is made to the articles 189 and 190 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the “Luxembourg Companies Act”).

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the Luxembourg Companies Act and shall be available for inspection by any shareholder.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation pursuant to the article 7 below and in order to comply with the condition of a minimum share capital for the sociétés à responsabilité limitée type of companies as provided by the Luxembourg Companies Act.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to share redemptions:

(i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;

(ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;

(iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;

(v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; and

(ix) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The consideration payable by the Company (the “Cancellation Value”) shall be determined in accordance with the terms of this article 6.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The Company’s share capital may be increased or reduced, on one or more occasions, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the quorum and majority conditions required by the Articles of Association, or as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the shares of the relevant class. Where shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class J Shares).

Where shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder of the relevant class of shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount (as defined below) pro rata their participation in the relevant class of shares so redeemed and cancelled, as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders. Shareholders holding redeemed and cancelled shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of shares in issue in the class of the shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts (as defined below).

The Available Amount applicable to the relevant class of shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the shares unless otherwise decided by the general meeting of shareholders adopting their resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the shares.

For the purposes of this Article 7:

Available Amount

means:

(a) the net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of the article 29 of the Articles of Association;

plus	(b) distributable reserves of the Company;
plus	(c) The amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;
minus	(d) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amount in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles of Association and the Luxembourg Companies Act) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the shares.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Manager(s)") or class B Managers (the "Class B Manager(s)").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager, it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any

time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 June of each year at 3 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders, other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association as set out below in this article, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the.. Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

A declared and unpaid dividend may be claimed by the unpaid shareholder for a period of 5 (five) years. No interest shall be payable on unpaid dividends.

Amounts standing on the share premium account may be distributed to the shareholder(s) if approved by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of this article 29.

Should a dividend be declared or amounts standing on the share premium account of the Company be distributed, amounts payable shall be applied as provided below and in reverse alphabetical order (i.e., distributions of the Class J Amount shall be made to holders of Class J Shares first, thereafter if no Class J Shares exists, distributions of the Class I Amount to holders of Class I Shares and thereafter following the same approach until no Class A Shares exist).

For the purposes of this article 29:

Class A Amount means the amount equal to 0.5% of the nominal share value of the Class A Shares.

Class B Amount means the amount equal to 0.45% of the nominal share value of the Class B Shares.

Class C Amount means the amount equal to 0.4% of the nominal share value of the Class C Shares.

Class D Amount means the amount equal to 0.35% of the nominal share value of the Class D Shares.

Class E Amount means the amount equal to 0.3% of the nominal share value of the Class E Shares.

Class F Amount means the amount equal to 0.25% of the nominal share value of the Class F Shares.

Class G Amount means the amount equal to 0.2% of the nominal share value of the Class G Shares.

Class H Amount means the amount equal to 0.15% of the nominal share value of the Class H Shares.

Class I Amount means the amount equal to 0.1% of the nominal share value of the Class I Shares.

For the avoidance of doubt, to the extent Class J Shares are outstanding, amounts distributable to shareholders holding Class J Shares shall be equal to the remaining portion of the Company's distributable profits after allocation of the fixed profit entitlement to the other classes.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class J Shares) have been cancelled following its redemption at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class I Shares).

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in the article 29 above.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Luxembourg Companies Act.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder decides to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Ms Stephanie Hopkins as director of the Company in duty before the transfer from Jersey to the Grand Duchy of Luxembourg from his position as director of the Company.

The Sole Shareholder decides to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Ms Lyndsey Pinnington as director of the Company in duty before the transfer from Jersey to the Grand Duchy of Luxembourg from his position as director of the Company.

The Sole Shareholder decides to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Ms Helen Grant as director of the Company in duty before the transfer from Jersey to the Grand Duchy of Luxembourg from his position as director of the Company.

The Sole Shareholder decides to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Mr Christopher Ruark as director of the Company in duty before the transfer from Jersey to the Grand Duchy of Luxembourg from his position as director of the Company.

The Sole Shareholder decides to appoint the following persons for an unlimited duration as managers of the Company:

- Ms. Anna-Kreetta Rantamaa, born on 5 August 1981 in Tornio -Finland, with professional address at 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Jan Rottiers, born on 31 October 1964 in Naples - Italy, with professional address at 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Sigthor Sigmarsson, born on 15 July 1971 in Hafnarfjörður -Iceland, with professional address at 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Valuation

It results from an interim balance sheet of the Company dated as November 13th 2014 that the value of the net assets of the Company amounts to four hundred and sixty-five million seven hundred ninety-two thousand five hundred forty-six euros (€ 465,792,546). This interim balance sheet will be annexed to the present deed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg);

A comparu:

Kenbourne Invest S.A., une société à responsabilité limitée régie par le droit des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola - Iles Vierges Britanniques, et immatriculée auprès du registre des sociétés de Tortola, sous le numéro 1571517.

dûment représentée par Monsieur Jean Dobrzensky, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 novembre 2014 à Panama-City, République du Panama, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de NTP Ltd, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 13, Castle Street, St Helier, Jersey, JE4 5UT, et immatriculée auprès du registre des sociétés de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 115496 (la «Société»).

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Que l'ordre du jour de la réunion soit défini comme suit:

1. Approbation du transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société de Jersey à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

2. Reconnaissance que la Société aura dorénavant la nationalité luxembourgeoise, en conséquence du transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
3. Adoption par la Société de la forme sociale d'une société à responsabilité limitée;
4. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société en «Telco Holdings S.à r.l.»;
5. Approbation du changement de siège social de la Société;
6. Approbation de l'exercice social de la Société;
7. Conversion des quatre cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six parts sociales (465.792.546) de la Société sans valeur nominale en quatre cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six parts sociales (465.792.546) d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune;
8. Réduction du capital de la Société d'un montant de quatre cent soixante-cinq millions sept cent soixante-et-onze mille quarante-six euros (465.771.046 €) par annulation de quatre cent soixante-cinq millions sept cent soixante-et-onze mille quarante-six (465.771.046) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune afin de réduire le capital social de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six euros (465.792.546 €) à un montant de vingt-et-un mille cinq cents euros (21.500 €);
9. Conversion des vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) parts sociales de classe D, mille (1.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe I et mille (1.000) parts sociales de classe J;
10. Modification et reformulation des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en conséquence de la soumission de la Société au droit luxembourgeois et, notamment, à loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
11. Reconnaissance de la démission des gérants actuels de la Société et désignation des nouveaux gérants;
12. Divers.

Que l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver et/ou de reconnaître (i) le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société de Jersey à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet à la date des présentes résolutions et (ii) que toutes les actions nécessaires au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg, ont été réalisées à Jersey.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique reconnaît que, en conséquence de la précédente résolution, la Société aura dorénavant la nationalité luxembourgeoise, comme défini aux articles 2§3 et 159§2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

L'Associé Unique reconnaît en outre que la Société sera donc soumise à la loi luxembourgeoise, conformément aux articles 159§1 et 159§2 de la Loi de 1915.

Troisième résolution:

L'Associé Unique reconnaît que la Société continue d'exister comme étant la même entité légale et décide par la présente de donner à la Société la forme sociale d'une société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination légale de la Société en «Telco Holdings S.à r.l.».

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de fixer l'adresse du siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide que l'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

L'exercice social en cours de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2014 se terminera le 31 décembre 2014.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir les quatre cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six parts sociales (465.792.546) de la Société sans valeur nominale en quatre cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six parts sociales (465.792.546) d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de réduire le capital de la Société d'un montant de quatre cent soixante-cinq millions sept cent soixante-et-onze mille quarante-six euros (465.771.046 €) par annulation de quatre cent soixante-cinq millions sept cent soixante-et-onze mille quarante-six (465.771.046) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune afin de réduire le capital social de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six euros (465.792.546 €) à un montant de vingt-et-un mille cinq cents euros (21.500 €).

Le montant de quatre cent soixante-cinq millions sept cent soixante-et-onze mille quarante-six euros (465.771.046 €) sera affecté à un compte de réserves dénommé «prime d'émission» et aucun montant ne sera distribué à ce titre à l'Associé Unique.

Neuvième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir les vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), mille (1.000) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), mille (1.000) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), mille (1.000) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), mille (1.000) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), mille (1.000) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), mille (1.000) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), mille (1.000) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I») et mille (1.000) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, et dont l'intégralité ont été entièrement libérées et sont détenues par l'Associé Unique.

Dixième résolution:

L'Associé Unique décide de reformuler les statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise, et sans modification de l'objet social, qui après une refonte intégrale auront la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Telco Holdings S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou des valeurs mobilières, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et généralement créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, en tous les cas seulement dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées en tant qu'activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 30 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est établi à vingt-et-un mille cents euros (21.500 €) composé comme suit:

- (a) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- (b) 1.000 (mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- (c) 1.000 (mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- (d) 1.000 (mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- (e) 1.000 (mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- (f) 1.000 (mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- (g) 1.000 (mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- (h) 1.000 (mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- (i) 1.000 (mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- (j) 1.000 (mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Chaque part sociale a une valeur d'un euro (1,00 €).

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

La société peut racheter ses propres actions.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et du profit de la Société en vertu des dispositions des Statuts.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Dans tous les autres cas, référence est faite aux articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi du Luxembourg sur les Sociétés»).

Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux provisions de la Loi du Luxembourg sur les Sociétés et peut être consulté par chaque associé qui le requiert.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate conformément aux provisions de l'article 7 ci-dessous et dans le but de se conformer à la condition de capital social minimum pour la société à responsabilité limitée telle que prévue par la Loi du Luxembourg sur les Sociétés.

Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats partagés:

(i) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe B existent au moment du rachat;

(ii) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe C existent au moment du rachat;

(iii) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe D existent au moment du rachat;

(iv) aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe E existent au moment du rachat;

(v) aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe F existent au moment du rachat;

(vi) aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe G existent au moment du rachat;

(vii) aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe H existent au moment du rachat;

(viii) aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe I existent au moment du rachat; et

(ix) aucune Part Sociale de Classe I ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe J existent au moment du rachat.

Les parts sociales rachetées par la Société seront annulées et le capital social de la Société réduit d'autant en conséquence.

La contrepartie payable par la Société (la «Valeur d'Annulation») devra être déterminée en conformité avec les stipulations du présent article 6.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La réduction du capital social peut s'opérer par annulation de parts sociales d'une ou plusieurs classes de parts sociales dans leur intégralité, par remboursement et annulation de la classe de parts sociales concernée.

Lorsque les parts sociales sont rachetées et annulées, l'annulation et le remboursement s'opérera dans l'inverse de l'ordre alphabétique (i.e., en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

Lorsque les parts sociales sont rachetées et annulées dans l'ordre mentionnée au paragraphe précédent, le détenteur de la classe de parts sociales ainsi rachetées et annulées aura droit au paiement d'une portion du Montant Disponible (tel que ce terme est défini ci-après) au prorata de sa participation dans la classe de parts sociales ainsi rachetées et annulées, tel que déterminé par le Conseil de Gérance (tel que ce terme est défini ci-après) et approuvé par l'assemblée générale des associés. Les associés détenant des parts sociales rachetées et annulées recevront un montant égal à la Valeur d'Annulation par part sociale ainsi rachetée et annulée. La Valeur d'Annulation sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de parts sociales composant la classe de parts sociales rachetées et annulées.

Le Montant Disponible devra être déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intermédiaires (tel que ce terme est défini ci-après).

Le Montant Disponible relatif à la classe de parts sociales concernée devra être calculé à la date du rachat et de l'annulation des parts sociales à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois relatives aux modifications des Statuts.

La Valeur d'Annulation payable par la Société pour quelconque part sociale rachetée et annulée sera due et payée par la Société lors du rachat et de l'annulation des parts sociales.

Pour les besoins du présent article 7:

Le Montant Disponible est égal:

(a) aux profits nets de la Société (en ce inclus, les profits reportés réalisés au titre des exercices précédents) dans la mesure où l'associé détenteur de la classe de parts sociales applicable aurait eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes conformément aux stipulations de l'article 29 des Statuts;

plus

(b) les réserves distribuables de la Société;

Plus

(c) le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la classe de Parts Sociales à annuler;

moins

(d) (i) toute perte (en ce inclus, les pertes reportées au titre des exercices précédents), (ii) toute somme que la Société ne pourrait pas distribuer en vertu des Lois (de telles réserves étant constituées conformément aux Statuts et aux Lois), et (iii) toute somme due et impayée relative aux parts sociales non rachetées et non annulées.

Les Comptes Intermédiaires sont définis comme suit: les comptes intermédiaires de la Société tels qu'arrêtés au maximum dans les huit (8) jours précédant le rachat et l'annulation des parts sociales.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (le ou les «Gérant(s)»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et la rémunération (éventuelle) des Gérant(s)/ mandataire (s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 19. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 25 juin de chaque année à 15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze

(15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Chaque année, cinq pour-cent (5%) au moins du bénéfice net de la Société sera affecté à la constitution d'une réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire dès que la Réserve Légale atteindra dix pour-cent (10%) du capital social de la Société.

Les dividendes déclarés et non versés pourront être réclamés par les associés qui ne les auraient pas reçus pendant une période de cinq (5) ans. Aucun intérêt ne pourra être dû au titre de dividendes non versés.

Les montants figurant au compte de prime d'émission pourront être distribués aux associés sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des associés conformément aux stipulations de l'article 29 des Statuts.

Dans l'hypothèse où des dividendes seraient déclarés ou que des montants figurants au compte de prime d'émission seraient distribués, les montants payables à ce titre suivront l'inverse de l'ordre alphabétique des classes de parts sociales (i.e., les distributions du Montant de la Classe J seront faites aux détenteurs de Parts Sociales de Classe J en premier, puis, s'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe J, les distributions du Montant de la Classe I seront faites aux détenteurs de Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite en respectant la même méthode jusqu'à ce qu'il n'existe plus de Parts Sociales de Classe A) et respecteront les principes définis ci-dessous:

Pour les besoins du présent article 29:

- Montant de la Classe A est défini comme le montant égal à 0,5% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;
- Montant de la Classe B est défini comme le montant égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;
- Montant de la Classe C est défini comme le montant égal à 0,4% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;
- Montant de la Classe D est défini comme le montant égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;
- Montant de la Classe E est défini comme le montant égal à 0,3% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;
- Montant de la Classe F est défini comme le montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;
- Montant de la Classe G est défini comme le montant égal à 0,2% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;
- Montant de la Classe H est défini comme le montant égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;
- Montant de la Classe I est défini comme le montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I.

Pour éviter tout doute, dans la mesure où des Parts Sociales de Classe J existent, les montants distribuables aux détenteurs de Parts Sociales de Classe J seront égaux à la portion restante des bénéfices distribuables de la Société après allocation de la part fixe du bénéfice distribuable revenant aux autres classes de parts sociales.

Si l'ensemble de la dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique inversé, ex. en commençant par les Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite à son rachat, ou au moment de la distribution, le reste de la distribution de dividendes sera attribuée à la précédente dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (ex. après la première annulation, les Parts Sociales de Classe I).

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la Loi du Luxembourg sur les Sociétés.

Onzième résolution:

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission, avec effet à la date des présentes, de Madame Stéphanie Hopkins, à titre de gérante de la Société en fonction avant le transfert de la Société de Jersey au Grand-Duché du Luxembourg, de ses fonctions de gérante de la Société.

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission, avec effet à la date des présentes, de Madame Lyndsey Pinnington, à titre de gérante de la Société en fonction avant le transfert de la Société de Jersey au Grand-Duché du Luxembourg, de ses fonctions de gérante de la Société.

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission, avec effet à la date des présentes, de Madame Helen Grant, à titre de gérante de la Société en fonction avant le transfert de la Société de Jersey au Grand-Duché du Luxembourg, de ses fonctions de gérante de la Société.

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission, avec effet à la date des présentes, de Monsieur Christopher Ruark, à titre de gérant de la Société en fonction avant le transfert de la Société de Jersey au Grand-Duché du Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société.

L'Associé Unique décide de désigner les personnes suivantes, pour une période indéterminée, en tant que gérants de la Société:

- Madame Anna-Kreetta Rantamaa, née le 5 août 1981 à Tornio - Finlande, avec adresse professionnelle au 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg;
- Monsieur Jan Rottiers, né le 31 Octobre 1964 à Naples - Italie, avec adresse professionnelle au 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg; et
- Monsieur Sigthor Sigmarsson, né le 15 juillet 1971 à Hafnarfjörður - Islande, avec adresse professionnelle au 25 C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg.

Evaluation

Il résulte d'un bilan intermédiaire de la Société à la date du 13 novembre 2014 que la valeur des actifs nets de la Société s'élève à un montant de quatre cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quarante-six euros (465.792.546 €). Ce certificat restera annexé au présent acte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15503. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014183852/970.

(140206087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Les Coyottes Bascharage-Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 182, boulevard J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 10.176.

— STATUTS

Chapitre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Entre les soussignés.

- 1- Kohnen Jean-Paul, Président, Bascharage, Nationalité Luxembourgeoise.
- 2- Soares Gusty, Vice-Président, Bascharage, Nationalité Luxembourgeoise.
- 3- Khatib Sanaa, Trésorière, Bascharage, Nationalité Luxembourgeoise.
- 4- Carolei Massimo, Secrétaire, Bascharage, Nationalité Luxembourgeoise.
- 5- Pieragostino Tom, Membre, Mont Saint Martin-France, Nationalité Française.
- 6- Pizzirulli Jérôme, Membre, Longlaville-France, Nationalité Française.
- 7- Cano Garcia Patrice, Membre, Mexy-France, Nationalité Française.
- 8- Gavroy Rachida, Membre, Aubange-Belgique, Nationalité Belge.

Ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

Elle porte la dénomination de LES COYOTES BASCHARAGELuxembourg.

Son siège social est établie à Bascharage, 182 Boulevard J.F. Kennedy L-4930 Bascharage, «Café Flowers». il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand Duché par décision d'une assemblée générale statuant conformément au présent statuts.

Sa durée est illimitée

Chapitre 2. But

Art. 2. L'association a comme but.

- Organisation des sorties en moto
- Organisation des manifestations divers, respectivement participation à telle manifestation en vus d'une amélioration d'une situation financière et d'augmenter la popularité de l'association.

Art. 3. L'association peut s'affilier à des organismes nationaux et internationaux poursuivant des buts similaires ou collaborer avec eux.

Chapitre 3. Composition

Art. 4. L'association se compose de membres actifs. Le nombre des membres est illimité, cependant il ne devra pas tomber à moins de cinq.

Art. 5. Chaque personne physique peut devenir membre dans l'association.

Chapitre 4. Admission, Démission, Cotisation

Art. 6. Pour devenir membre de l'association, le candidat fera parvenir une déclaration d'adhésion signée au trésorier de l'association qui avertira les membres du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide de l'admission d'un nouveau membre.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

1. Par démission écrite adressée au Conseil d'administration.
2. Par suite de non-paiement de la cotisation annuelle.
3. L'exclusion peut être prononcée contre tout membre ayant causé volontairement à l'association un préjudice matériel ou moral. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité de deux tiers des voix, sur proposition motivée des Conseil d'administration.

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement de ses cotisations.

Le membre exclu de l'association peut être réintégré au plus tôt après un délai de deux ans.

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale il ne peut pas être supérieur à 25.- Euro (indice 100).

Chapitre 5. Gestion

Art. 10. L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de membres actifs.

Art. 11. Le Conseil d'administration compte 5 membres au moins et 9 membres au plus, élus à la majorité des voix par l'assemblée générale. Le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier sont élus par vote séparé au sein du Conseil d'administration. Les candidatures pour le Conseil d'administration doivent être déposées au plus tard 2 semaines avant l'assemblée générale. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 4 ans. Deux ans après la fondation de l'association, la moitié du Conseil d'administration est renouvelée selon le schéma suivant: Membres sortants après 2 ans sont le président, le trésorier et la majorité des membres désignés au sort la première fois, membres sortants 2 ans plus tard sont le vice-président, le secrétaire et les autres membres.

Art. 12. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les administrateurs sont révocables pour motifs graves par l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue.

Art. 13. Le Conseil d'administration est convoqué soit par le président, soit par le secrétaire. Le Conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois par an. Il sera fait un rapport écrit de chaque séance, chaque membre actif aura le droit de prendre connaissance sur place des rapports écrits. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante. En cas d'absence de président, le vice-président assumera les pleines fonctions du président.

Art. 14. L'assemblée générale réunira au moins une fois par an en début de l'année.

Art. 15. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale sont les suivantes:

- a- Élire les membres du Conseil d'administration.
- b- Approuver les rapports annuels.
- c- Donner la décharge au trésorier pour la gestion du budget.
- d- Fixer le montant de la cotisation annuelle.
- e- Nommer deux réviseurs de caisse.
- f- Voter le budget prévisionnel de l'année en court.
- g- Discuter les activités entreprises et les activités futures.
- h- Proposer et discuter la modification éventuelle des statuts.
- i- Approuver ou refuser les demandes de réintégration.

Art. 16. L'assemblée générale sera présidée par le président ou, en son absence, par le vice-président en fonction.

Art. 17. Les élections seront organisées par les membres du Conseil d'administration, dans les mandats ne sont pas à renouveler.

Art. 18. Les membres, ayants droit de vote, sont convoqués par écrit à l'assemblée générale au moins un mois avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à la convocation.

Art. 19. L'assemblée générale statutairement convoquée est régulièrement constituée quelque soit les membres présents. Elle prend les décisions à la majorité des votes exprimés.

Chapitre 6. Ressources

Art. 20. Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité. Il veille à l'entrée des recettes et au paiement des dépenses. Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et des dépenses, lequel est soumis aux fins de vérifications à deux réviseurs de caisse, désignés par l'assemblée générale, pour une durée de deux ans. Ceux-ci ne peuvent pas être membres du Conseil d'administration.

Art. 21. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, l'actif net de l'association, tel qu'il résulte de la liquidation effectuée conformément à la loi précitée, sera viré à l'office social de la commune de Bascharage.

Chapitre 7. Assemblée Générale

Art. 23. Le premier Conseil d'administration est élu lors de l'assemblée Constitutive. Suite à cette assemblée, le Conseil d'administration nouvellement élu se réunit et procède à la nomination des postes prévues à l'article 10.

Chapitre 8. Divers

Art. 24. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre.

Art. 25. L'assemblée générale ne peut modifier les présents statuts ou prononcer la dissolution que si les deux tiers de ses membres sont présents. Les modifications sont votées et nécessitent une majorité simple des votes exprimés. La dissolution est votée et nécessite deux tiers des votes exprimés.

Art. 26. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiées par la suite sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Kohnen Jean-Paul / Khatib Sanaa / Carolei Massimo / Pieragostino Tom / Pizzirulli Jérôme / Soares Gusty /
Cano Garcia Patrice / Gavroy Rachida
Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014183577/107.

(140206676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Trianon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185252/10.

(140208586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Luxinva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 128.373.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-third day of the month of October.
Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholder of Luxinva S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B128.373, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) under number 1467 on 17 July 2007 (Luxinva).

The articles of association of Luxinva were last amended by a deed of the notary Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 25 September 2014 and in process of publication with the Mémorial C (the Articles),

The meeting is chaired by Mr. François-Xavier LANES, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy (the Chairman).

The Chairman appoints as Secretary Mrs Nadiya MUGEMA, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The meeting elects as Scrutineer Mr. François-Xavier LANES.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau).

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of forty-five million Euro (EUR 45,000,000.-) so as to raise it from its present amount of four million six hundred six thousand and six hundred Euro (EUR 4,606,600.-) up to forty-nine million six hundred and six thousand six hundred Euro (EUR 49,606,600.-).

2 To issue four hundred and fifty thousand (450,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of Article 7 of the Articles in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

That the shareholder represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy holder of the represented shareholder, the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxy holder, the Bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital of Luxinva was represented at the meeting and the shareholder represented declared that it had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of the shareholder took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholder resolved to increase the corporate capital of Luxinva by an amount of forty-five million Euro (EUR 45,000,000.-) so as to raise it from its present amount of four million six hundred six thousand and six hundred Euro (EUR 4,606,600.-) up to forty-nine million six hundred and six thousand six hundred Euros (EUR 49,606,600.-).

Second resolution

The general meeting of the shareholder resolved to issue four hundred and fifty thousand (450,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares (the New Shares).

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared the Abu Dhabi Investment Authority, a public institution governed by the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates, having its registered office at 211, Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the Subscriber), represented by Mr François-Xavier LANES, by virtue of a proxy given on 20 October 2014, which proxy, signed by the proxy holder, the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for the New Shares, and to fully pay in cash for these New Shares.

The amount of forty-five million Euro (EUR 45,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of Luxinva, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of the shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the New Shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 7 of the Articles in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 7.** The Company’s capital is set at (EUR 49,606,600.-) forty-nine million six hundred six thousand and six hundred Euro represented by (496,066) four hundred ninety-six thousand and sixty-six shares of a nominal value of (EUR 100.-) one hundred Euro, each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Luxinva as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d’octobre.

Par devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg,

s’est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l’actionnaire de Luxinva S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1746 Luxembourg, 2, rue Hackin, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B128.373, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) sous le numéro 1467 en date du 17 juillet 2007 (Luxinva).

Les statuts de Luxinva ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 2014 et en cours de publication au Mémorial C (les Statuts),

L’assemblée est présidée par Monsieur François-Xavier LANES, employé privé, de résidence professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (le Président).

Le Président nomme Mademoiselle Nadiya MUGEMA, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse comme Secrétaire.

L’assemblée choisit Monsieur François-Xavier LANES, prénommé comme Scrutateur.

(le Président, la Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

(i) Que l’ordre du jour de l’assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de Luxinva à concurrence de quarante-cinq millions d’Euros (EUR 45.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cent six mille six cents Euros (EUR 4.606.600.-) à quarante-neuf millions six cent six mille six cents Euros (EUR 49.606.600.-)

2 Émission de quatre cent cinquante mille (450.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 7 des Statuts de Luxinva, afin de refléter l'augmentation de capital envisagée ci-dessus.

5 Divers.

Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social de Luxinva était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé d'augmenter le capital social de Luxinva à concurrence de quarante-cinq millions d'Euros (EUR 45.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cent six mille six cents Euros (EUR 4.606.600,-) à quarante-neuf millions six cent six mille et six cents Euros (EUR 49.606.600,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé d'émettre quatre cent cinquante mille (450.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (les Actions Nouvelles).

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211 Corniche Road, P.O. Box 3600, Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis (le Souscripteur), représentée par Monsieur François-Xavier LANES, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2014, qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les Actions Nouvelles et de libérer intégralement en espèces ces Actions Nouvelles.

Le montant de quarante-cinq millions d'Euros (EUR 45.000.000,-) a dès lors été mis à la disposition de Luxinva à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les Actions Nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 7 des Statuts pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à (EUR 49.606.600,-) quarante-neuf millions six cent six mille et six cents Euros représenté par (496.066) quatre cent quatre-vingt-seize mille et soixante-six actions d'une valeur nominale de (EUR 100,-) cent Euros, chacune. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau de l'assemblée, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le souhait de signer.

Signé: F.-X. LANES, N. MUGEMA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13594. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183587/171.

(140206504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.660.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.408.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg III, a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,660,000, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by Mrs Mélanie Biessy and Mr José Maria Trias, duly authorised,

here represented by Olivier Thill, jurist, with professional address at 33, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 September 2014,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Antin Infrastructure Partners Luxembourg IV, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.454, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 September 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 2,647,500 (two million six hundred forty-seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand euro) by the issuance of 2,647,500 (two million six hundred forty-seven thousand five hundred) new shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each and the payment of a share premium of an amount of EUR 7,042.69 (seven thousand forty-two euro and sixty-nine cent);

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,647,500 (two million six hundred forty-seven thousand five hundred euro)

in order to raise it from its previous amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each,

to an amount of EUR 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand euro), represented by 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand) ordinary shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each,

by way of the issuance of 2,647,500 (two million six hundred forty-seven thousand five hundred) new shares, each share having a par value of EUR 1 (one euro) (the New Shares), and the payment of a share premium of EUR 7,042.69 (seven thousand forty-two euro and sixty-nine cent).

All the 2,647,500 (two million six hundred forty-seven thousand five hundred) New Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of EUR 7,042.69 (seven thousand forty-two euro and sixty-nine cent) has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 2,654,542.69 (two million six hundred fifty-four thousand five hundred forty-two euro and sixty-nine cent) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand euro), represented by 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3500.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Antin Infrastructure Partners Luxembourg III, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 2.660.000, établie au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, non-encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Mme Mélanie Biessy et M. José Maria Trias, dûment autorisés (l'Associé Unique),

ici représentée par Olivier Thill, juriste, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 septembre 2014,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, par la capacité en laquelle elle agit, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Partners Luxembourg IV", non-encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 9 septembre 2014, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.647.500 (deux millions six cent quarante-sept mille cinq cents euros), pour le faire passer de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents

euros) à un montant de EUR 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille euros) par l'émission de 2.647.500 (deux millions six cent quarante-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et le paiement d'une prime d'émission de EUR 7.042,69 (sept mille quarante-deux euros et soixante-neuf cents);

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

2. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.647.500 (deux millions six cent quarante-sept mille cinq cents euros)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

à un montant de EUR 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille euros), représenté par 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune,

par l'émission de 2.647.500 (deux millions six cent quarante-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) (les Nouvelles Parts Sociales), et le paiement d'une prime d'émission de EUR 7.042,69 (sept mille quarante-deux euros et soixante-neuf cents).

Toutes les 2.647.500 (deux millions six cent quarante-sept mille cinq cents) Nouvelles Parts Sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission de EUR 7.042,69 (sept mille quarante-deux euros et soixante-neuf cents) a été payée en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 2.654.542,69 (deux millions six cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-deux euros et soixante-neuf cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité parts sociales de la Société, correspondant à 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille euros), représenté par 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy, société en commandite simple, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 3500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2014. LAC/2014/45656. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183966/152.

(140207634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Porte de Pétange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 85.448.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Claude HOFFMANN / Renato OLIBONI / Pascal WAGNER
Administrateur délégué/ Administrateur/ Administrateur

Référence de publication: 2014185147/14.

(140208289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BTO Monarch Midco 2 LTD, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.707.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2014

En date du 30 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoffroy BAILHACHE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 octobre 2014;

- de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 30 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

* Monsieur John HILLMAN, né le 18 septembre 1959 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: One Liberty Place, 1650, Market Street, 54th Floor, PA 19103 Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Jan CARENDI, né le 12 mars 1945 à Lomas De Zamora, Argentine, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 21, Sibyllegatan, 11442 Stockholm, Suède;

* Monsieur Norbert (Raymond) BECKER, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

* Monsieur Claude MARX, né le 11 novembre 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg;

* Monsieur John VAN DER WIELEN, né le 27 mars 1966 à Easy Fremantle, Australie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2, Spinnaker Close, KT11 2RA Cobham, Surrey, Royaume-Uni;

* Monsieur Emer P. DALY, né le 16 avril 1963 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 11, Airfield Park, Donnybrock, Dublin 4, Irlande.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit;

- Monsieur Andrea VALERI, gérant
- Monsieur Menes CHEE, gérant
- Monsieur John HILLMAN, gérant
- Monsieur Jan CARENDI, gérant
- Monsieur Norbert (Raymond) BECKER, gérant
- Monsieur Claude MARX, gérant
- Monsieur John VAN DER WIELEN, gérant
- Monsieur Emer P. DALY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BTO Monarch MidCo 2 Ltd.

Signature

Référence de publication: 2014185412/40.

(140209022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Hafnia Tankers (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.465.

In the year two thousand and fourteen on the fifth day of the month of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Hafnia Tankers LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Marshall Islands, registered with The Republic of the Marshall Islands Registrar of Corporations under number 962626, having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH969,

here represented by Ms. Vanessa BENSARD, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Hafnia Tankers (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.465 (the "Company"), incorporated on 29 October 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3144 on 11 December 2013. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 8 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 803 on 28 March 2014.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to (i) change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD), using the exchange rate of the European Central Bank as of 4 November 2014 (rounded to the nearest cent) according to which one euro (EUR 1) is equivalent to one US dollar and twenty-five cents (USD 1.25) and to simultaneously (ii) split the shares of the Company so that they shall henceforth have a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

As a result of the above, the share capital of one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) now amounts to one hundred fifty-six thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 156,250.-) and the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) shares previously held by the Sole Shareholder are split and divided into one hundred fifty-six thousand two hundred and fifty (156,250) shares of the following classes:

- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class A
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class B
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class C
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class D
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class E
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class F
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class G
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class H
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class I
- Fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class J

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at one hundred and fifty-six thousand two hundred and fifty US dollars (USD 156,250.-), represented by (i) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class A (the "Class A Shares"), (ii) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class D (the "Class D Shares"), (v) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) fifteen thousand

six hundred and twenty-five (15,625) shares of class I (the “Class I Shares”), (x) fifteen thousand six hundred and twenty-five (15,625) shares of class J (the “Class J Shares”); each with a nominal value of one US dollar (USD 1).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.”

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend articles 16.5 and 16.6 of the Company’s articles of association as follows:

“ **16.5.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers in Luxembourg, among which at least one (1) Manager A and one (1) Manager B must be present or represented in Luxembourg.”

“ **16.6.** Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present in Luxembourg at such meeting provided that at least a Manager A and a Manager B vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le cinq novembre.

Par devant-nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Hafnia Tankers LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles Marshall, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Marshall sous le numéro 962626, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Iles Marshall MH969,

dûment représentée par Madame Vanessa BENSaid, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique (l’«Associé Unique») de Hafnia Tankers (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.465 (la «Société»), constituée le 29 octobre 2013 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3144 le 11 décembre 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg du 8 janvier 2014, publié le 28 mars 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 803.

L’Associé Unique, représentée comme ci-avant et représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de (i) changer la devise du capital social de la Société d’euro (EUR) à dollar américain (USD), en utilisant le taux de change de la Banque Centrale Européenne au 4 novembre 2014 (arrondi au centime le plus proche) selon lequel un euro (EUR 1,-) équivaut à un dollar américain et vingt-cinq centimes (USD 1,25.-) et simultanément de (ii) diviser les parts sociales de la Société afin qu’elles aient chacune une valeur nominale d’un dollar américain (USD 1,-).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) équivaut maintenant à cent cinquante-six mille deux cent cinquante dollars américains (USD 156.250,-) et les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales existantes précédemment détenues par l’Associé Unique sont divisées et réparties en cent cinquante-six mille deux cent cinquante (156.250) parts sociales de classes suivantes:

- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe A
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe B
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe C

- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe D
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe E
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe F
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe G
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe H
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe I
- Quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe J

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-six mille deux cent cinquante dollars américains (USD 156.250,-), représenté par (i) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), (ii) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), (iii) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), (iv) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), (v) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), (vi) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), (viii) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), (ix) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), (x) quinze mille six cent vingt-cinq (15.625) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»); chacune ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1).

Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 16.5 et 16.6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **16.5.** Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance au Luxembourg, parmi lesquels au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B devront être présents ou représentés au Luxembourg».

« **16.6.** Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés au Luxembourg à chaque réunion du conseil de gérance, pour autant qu'au moins un Gérant A et un Gérant B votent en faveur d'une résolution. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BENSAID, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC/2014/52728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183484/158.

(140206694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.